



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-01-01**

**OBJET : Les Enjeux 2023 – Ville de Schefferville**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville doit relever des défis exceptionnels et urgents à l'égard du renouvellement de ses infrastructures en eau et de son réseau routier local;

**ATTENDU QUE** le faible potentiel fiscal de Schefferville ne permet pas le financement viable du renouvellement de ses infrastructures en eau et de son réseau routier local dans le cadre des programmes d'aide financière disponibles;

**ATTENDU QUE** le mode de gouvernance de Schefferville fait l'objet d'analyses et qu'il devra être revu à moyen terme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43), décrète ce qui suit, à savoir :

- Adopter le document intitulé « Les Enjeux 2023 – Ville de Schefferville » annexé à la présente ordonnance;
- Transmettre ce document, ainsi que la présente ordonnance, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest avec copie à la députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, madame Kateri Champagne Jourdain;
- Donner le mandat à la responsable des communications, madame Anne Lacoursière, de mettre en œuvre le plan de diffusion de ce document annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 21 janvier 2023.

Jean Dionne, administrateur